



ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE CLUB DU VAR

Fédération Française du Sport Automobile



Vérifications administratives et retrait du road book.

Vendredi 19 ou Samedi 20

horaires mentionnés dans le règlement particulier.

Lieu : capitainerie du Port de Sainte Maxime, salon d'honneur.

Stationnement conseillé : parking du port (gratuit) identique au parc fermé du rallye

Documents à présenter, dans le cas du dossier complet, sinon à compléter
(photos d'identité x 2 + photocopies documents) :

- Pass sanitaire
- Permis de Conduire x 2, Licences x 2,
- Fiche homologation - Passeport technique

Mardi 23 ou Mercredi 24

horaires mentionnés dans le règlement particulier.

Lieu : comme précisé dans le règlement particulier :

Chapiteau du Rallye, promenade Simon Lorière (bord de mer) à Sainte Maxime

Stationnement conseillé : parking du port (gratuit) identique au parc fermé du rallye
parking Prince Bertil, parking Louis Blanc.

Documents à présenter, dans le cas du dossier complet, sinon à compléter
(photos d'identité x 2 + photocopies documents) :

- Pass sanitaire
- Permis de Conduire x 2, Licences x 2,
- Fiche homologation - Passeport technique

Reconnaitances autorisées :

Samedi 20 ou Mercredi 24

horaires mentionnés dans le règlement particulier

ES : 1 (5, 9) + ES 2 (6, 11) + ES 3 (7, 12, 16) + ES 10 + ES 15

ES 15 : les 720 m entre le km 9,18 et le km 9,90 se reconnaissent par un aller-retour au cours de la reconnaissance de l'ES 1

Dimanche 21 ou Jeudi 25

ES : 4 (14) + ES 13

